

Rapport du Président

Commission permanente
du vendredi 25 avril 2025
N° CP-2025-3-15-1
N° applicatif 11952

15^{ème} Commission

Commission Sud Alsace - Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller

Direction

Délégation territoriale Sud Alsace

AVIS SUR LA DEMANDE DE RECTIFICATION DE L'ORTHOGRAPHE DE LA COMMUNE DE WALDIGHOFFEN

Résumé : La commune de Waldighofen a saisi le Préfet pour demander la rectification de son orthographe afin qu'elle soit renommée « Waldighoffen » avec deux « ff ». Après avis favorable du service des archives départementales, l'organe délibérant départemental doit se prononcer par délibération sur la modification demandée.

La Commune de Waldighoffen est orthographiée Waldighofen au code officiel géographique de l'INSEE.

Après la seconde guerre mondiale, les deux formes étaient utilisées. Puis l'orthographe avec les deux lettres f a été utilisée par la commune et les habitants. Des délibérations du Conseil municipal du 17 décembre 1963 et du 10 mars 1972 ont demandé cette rectification, mais ces demandes n'ont jamais abouti sans obtenir de motif d'explication.

Le Conseil municipal du 30 octobre 2023 a relancé cette démarche. Aussi par courrier du 24 mai 2024, le maire de Waldighofen a saisi le Préfet du Haut-Rhin afin de demander la rectification de l'orthographe de la commune afin qu'elle soit renommée « Waldighoffen » avec les deux « ff ».

L'article L. 2111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le changement de nom d'une commune est décidé par décret, sur demande du conseil municipal et après consultation du conseil départemental.

Par courrier du 31 janvier 2025, le Préfet du Haut-Rhin a sollicité l'avis de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le service des Archives d'Alsace a rendu le 8 janvier 2025 un avis technique favorable au motif que la plus ancienne orthographe connue de cette commune remonte à sa création en 1188 sous la dénomination « Waltenhoven ». L'apparition d'un « f » date de 1371 sous « Waltikofen » qui deviendra en 1426 « Waltikoffen ». La forme du toponyme ne sera pas figée au cours des siècles si ce n'est sous la période de l'annexion durant laquelle l'orthographe « Waldighofen » restera figée.

Compte tenu de ces éléments et de la nature historiquement non figée de ce toponyme, la Commune est légitime pour demander la modification du toponyme en faveur de « Waldighoffen ».

La Commission territoriale Sud Alsace Saint-Louis Sundgau Thur-Doller du vendredi 21 février 2025 a rendu un avis favorable à cette demande de la commune de Waldighoffen.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'émettre un avis favorable à la demande de rectification de l'orthographe de la Commune de Waldighofen en Waldighoffen.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.